

REGLEMENT INTERIEUR – CYCLE PRIMAIRE

Ce règlement intérieur a pour but de favoriser :

- Le respect des personnes et des biens ;
- La qualité du travail ;
- Un bon climat relationnel.

HORAIRES

Horaires Jours	Matinée	Après-midi
Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	7h30 mn – 11h45 mn	14h30 mn – 16h30 mn Sauf le mercredi

Pause déjeuner : l'élève qui rentre chez elle le midi, n'aura accès à l'établissement qu'à partir de 13h45 mn.

N.B. : A la fin des cours, toute élève retourne chez elle au plus tard à 17h30 mn ; au-delà, l'école décline toute responsabilité.

UNIFORME

Trois (03) types de tenue en tissu vichy **bleu** et **blanc** sont imposés :

- Lundi et mardi : une jupe assortie d'un haut à col marin ;
- Mercredi et jeudi : une robe trapèze à manches courtes ;
- Vendredi et jour de sortie : une robe à col marin sans manches.

Un chandail et un polo personnalisés au logo de l'établissement sont disponibles.

Les **chaussures** de type ballerine doivent être de couleur noire ou bleu nuit.

Les **cheveux** gardés naturels et nattés sont sans fioritures, sans perles, ni mèches.

Tenue de Sport : Tee-shirt et bloomer sont en vente dans l'établissement ;

Prévoir des chaussures de sport.

N.B. : La tenue de sport n'est pas autorisée en dehors des cours d'E.P.S.

Tous les effets personnels doivent être marqués au nom de l'élève.

PONCTUALITE

L'exactitude est une exigence de la vie collective et un signe de responsabilité individuelle. Une élève en retard devra obligatoirement se présenter au Directeur. Ce retard sera signalé aux parents dans le carnet de correspondance.

Après trois (03) retards, l'élève sera sanctionnée par une retenue le mercredi après-midi.

ABSENCE

L'autorisation d'absence est délivrée soit par le Directeur, soit par l'Infirmière.

En cas de maladie, les parents préviendront le Directeur avant 9h00 pour la matinée et avant 14h00 pour l'après-midi.

Pour réintégrer la classe, l'élève devra se présenter au bureau du Directeur avec les justificatifs.

TELEPHONE

L'usage du téléphone et de tout autre appareil connecté est strictement interdit dans l'enceinte de l'établissement ainsi que dans le bus scolaire. Tout téléphone saisi sera **définitivement confisqué**.

HYGIENE, PROPRETE ET SANTE

L'élève se présente à l'école en tenue propre et les cheveux bien peignés. Elle est invitée à se laver régulièrement les mains. Le chewing-gum est interdit.

Toute élève malade depuis la maison pourrait se rendre directement dans un centre de santé ; l'école sera prévenue.

N.B. : Les élèves sont couvertes par une assurance scolaire en cas de sinistre survenu dans l'établissement ou dans le bus scolaire.

CONGES ET VACANCES SCOLAIRES

Le rythme, les congés et les vacances scolaires sont fixés par des textes officiels du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique.

N.B. : Les familles sont invitées à se conformer scrupuleusement aux dates de congés et de vacances indiquées.

RESPONSABILITE DE L'ELEVE

La première responsabilité de l'élève est celle de son travail. Cependant, elle pourra aussi être amenée à prendre part à des responsabilités de la vie collective.

Le bien commun est sous la responsabilité de toutes.

L'élève est aussi responsable de tout ce qu'elle apporte à l'école : argent (éviter les sommes importantes), manuels scolaires, affaires personnelles.

Tout matériel abimé délibérément est remboursé par l'élève.

Pour mieux responsabiliser l'élève, les parents ne doivent pas rapporter les affaires oubliées à la maison.

N.B. : Eviter d'apporter des objets de valeur et de laisser trainer ses effets à l'école !

Les ventes entre les élèves sont formellement interdites.

RELATION AVEC LES PARENTS

Elle est primordiale. La direction de l'établissement est disponible pour les élèves et les parents en vue de permettre une meilleure collaboration et un suivi personnalisé. Les parents sont invités à rencontrer régulièrement le Directeur de l'école ainsi que les Enseignants.

Chaque fin de trimestre, les résultats scolaires seront retirés par les parents et analysés avec les enseignants.

N.B. : Les rencontres avec les enseignants se font en dehors des heures de cours.

DISPOSITIONS FINALES

Les consignes et les remarques écrites ou verbales données par les autorités de l'établissement complètent le présent règlement intérieur et doivent être observées avec la même attention et rigueur.

